

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019 à 19 H

Présents : CAVAILLES Pascal, FOLLIOT Philippe, VATTIER Françoise, BOUSQUET Christiane, CAMP Stéphanie, PAYRASTRE Bénédicte, MAZEL Sophie, JOULIE Aymeric, ROUCAIROL Nadine, BASCOUL Jean-François, CAMP Marie-Angélique

Absents : BARDOU Sébastien, ZENON Claude

Représenté(s) : BLANC Yvon représenté par VATTIER Françoise
CHARBONNIER Joël représenté par CAMP Stéphanie

Secrétaire de séance : VATTIER Françoise

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 8 mai 2019, il est validé et signé.

Monsieur le Maire, Pascal CAVAILLES, ouvre la séance.

COMMISSION ADMINISTRATIVE GENERALE :

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (F.D.T), Aménagement Beffroi – Clocher Eglise et électrification des cloches

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du Beffroi – Clocher de l'Eglise et électrification des cloches. Il précise qu'après avoir réalisé les travaux de ravalement de façade et toiture de l'Eglise, nous pourrions profiter de la mise en place de l'échafaudage et de la grue, pour réaliser cette nouvelle opération. Ainsi notre Eglise profiterait d'une restauration complète. Ces travaux concerneraient le changement des vantaux, la fourniture et le remplacement du mouton des cloches, la fourniture et la pose du beffroi en chêne, des travaux de maçonnerie, la mise aux normes électriques ainsi que l'éclairage de la fresque et l'électrification des cloches. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant et de solliciter une subvention Font Départemental Territorial 2019 auprès des services du Conseil Départemental à hauteur de 30 % des travaux Hors Taxes.

Devis estimatifs des travaux :

Total TTC : 38 740.03 €

Total HT : 32 283.36 €

Plan de financement :

Subvention Conseil Départemental FDT 30 %	9 68.00 €
Part Communale	29 055.03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce plan de financement et s'engage vis-à-vis du Conseil Départemental :

A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée

A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil Départemental.

A commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum de deux ans suivant la date de la décision de la subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.

A inscrire, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention du Conseil Départemental, les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet.

A informer le Conseil Départemental de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, la collectivité attributaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Conseil Départemental.

Information concernant les cloches

Nous avons récupéré 1 cloche de la Commune de CAGNAC ; un petit problème existe entre la Commune de CAGNAC et l'Evêché qui revendiquent tous les deux la propriété de la cloche, mais les deux sont d'accord pour la laisser à Saint Pierre de Trivisy. Nous avons profité de la présence de la grue pour mettre la cloche en place. Et pour les 2 cloches de la Commune de GRAULHET, une convention est en cours ; les cloches seraient en dépôt à l'Eglise de SAINT PIERRE DE TRIVISY pour une durée indéterminée. Nous avons fait faire un relevé acoustique (gratuit) par l'entreprise CARAYON en Pays d'OC . Des devis pour 3 cloches supplémentaires ont été demandés pour compléter le carillon, on serait le 4ème carillon du Tarn. Nous avons contacté deux fonderies spécialisées dans les cloches. Un mécène a déjà réservé et acheté une cloche, reste à en acheter deux de plus.

Implantation du bâtiment de la micro-crèche

L'implantation du bâtiment de la micro-crèche prévue initialement a été modifiée ; elle serait déplacée au fond de la cour d'herbe, derrière la salle du Centre de Loisirs. Ce nouveau bâtiment permettrait l'accueil de plus d'enfants (16 environ) et intégrerait une cuisine. Le projet serait dans le même environnement de l'école et faciliterait la passerelle.

Les travaux sont financés par la Communauté de Communes, qui a maintenant la compétence petite enfance sur tout le territoire de la nouvelle Communauté de Communes. Les travaux devraient commencer début 2020.

Projet chaufferie bois porté par TRIFYL

Vu l'évolution du prix du pétrole, nous avons bien anticipé sur la réalisation de ce projet ; il faut qu'il soit réalisé le plus rapidement possible.

Modification du PLUI

Suite aux projets de la résidence partagée pour les handicapés et de la résidence seniors, qui devaient être réalisées sur les terrains du Legs de M. DE ROUVILLE, il convient de modifier l'implantation de ces projets. En effet le Legs de M. DE ROUVILLE étant trop strict, il ne permet pas l'aménagement de ces établissements sur ces terrains. Suite à la visite des porteurs de ces projets, ils pourraient être implantés au niveau du terrain à côté du multisport qui est actuellement porté en zone UL.

Il y a également un projet agro-alimentaire qui serait implanté sur le terrain de la Communauté de Communes. Il convient donc de demander une modification du PLUI, en transférant la capacité des terrains constructibles des Trois ROUVILLES sur les terrains cités ci-dessus.

Une réunion est prévue le 18 juillet en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

Lors de la prochaine révision du PLUI, tous les propriétaires de terrains constructibles, qui n'auront pas construit, verront dans les dix années suivantes leur terrain classé inconstructible.

Centre de Gestion, avis du Comité Technique

Nos employés des services techniques sont d'accord sur la décision du Conseil Municipal de leur payer les heures supplémentaires sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre et d'annualiser la semaine de travail à 35 heures sur toute l'année ; tout en leur laissant libre choix pour que les heures faites en plus leur soient, payées en heures supplémentaires ou récupérées.

Nous avons cependant reçu un avis « défavorable » du Comité Technique du Centre de Gestion .

Le Conseil Municipal en prend note mais ne revient pas sur sa décision.

Dossier de Mme Christine CROS

Il est de nouveau abordé le problème des heures de Mme Christine CROS.

Il est demandé de lui proposer un compte épargne temps et il faut qu'elle récupère au maximum en période hivernale.

Pour le nettoyage des locations et la mise en service du camping, nous allons faire appel à une entreprise extérieure de nettoyage.

COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES :

Facturation eau 2019

Comme il avait été indiqué lors d'un précédent Conseil Municipal, les bénéficiaires du nouveau réseau d'eau de la Vallée n'ont pas ou très peu consommé l'eau du réseau d'eau potable. Il est rappelé qu'il était prévu que, lors des travaux, le réseau venant de la source soit détruit. Nous allons nous rapprocher du service de l'ARS afin que nous soyons protégés en cas de problème d'intoxication.

COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCE ET ASSOCIATIONS :

Madame BOUSQUET Christiane, Adjointe au Maire et Présidente de la Commission prend la parole.

Centre de Bien Etre

Le Centre de Bien Etre commence à être bien connu ; sa fréquentation est en progression, les réservations se font de plus en plus par des personnes extérieures à la commune, l'espace Bien Etre reste très apprécié des utilisateurs.

Point sur les réservations

Le début de la saison commence doucement. Peu de réservations à l'avance, les locations se font au dernier moment et de plus en plus sur des séjours de courtes durées. A nous de nous adapter à ces demandes et à cette nouvelle clientèle.

Il faut revoir notre promotion du parc résidentiel et camping de la Base de Loisirs ; nous avons fait l'effort d'investir pour offrir des produits de qualité mais nous ne sommes pas actuellement à la hauteur pour en faire la promotion.

Animations

Nous avons prévu des soirées musicales, des randonnées nocturnes et des lotos (animés par l'Association SPA) ; il y a aussi les soirées gratuites des jeudis de la Bibliothèque et ouvertes à tous. Une journée montgolfière est prévue.

L'animation de la foire d'été aura lieu le 21 juillet.

Vente sur un espace privé

Nous avons un commerçant ambulant qui vient vendre des poulets rôtis sur un espace privé, sur le terrain d'un particulier. Il devrait se mettre sur un espace public et avec accord de la Commune. C'est de la concurrence déloyale par rapport aux commerçants sédentaires.

Nous allons contacter le service de la Préfecture, pour nous assurer de la réglementation.

Point avec Mme SALVAGNAC

Nous avons reçu Mme SALVAGNAC, locataire de l'espace esthétique, elle est d'accord pour ne plus recevoir la prestation. Nous lui avons demandé le même loyer que nous faisons payer pour le local du salon de coiffure. Mme SALVAGNAC doit nous donner une réponse.

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURELLE :

Monsieur CHARBONNIER Joël, Adjoint au Maire et Président de la Commission étant absent, Madame

VATTIER Françoise prend la parole.

Garderie du mercredi

Ce service géré par l'Association ADMR et financé jusqu'à présent par la Communauté de Communes n'est plus en équilibre budgétaire ; il faudrait une moyenne de 8 enfants, or la fréquentation, très irrégulière actuellement, est de 4 enfants.

La Communauté de Communes a décidé de ne plus financer ce service.

Une réunion a été proposée aux parents le mardi 8 juillet avec les responsables de l'ADMR : Mesdames MIALHE et BARTHES, seules 4 familles étaient présentes.

Il a donc été décidé que le service de garderie du mercredi serait supprimé, un courrier a été adressé aux familles.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur JOULIE Aymeric, représentant de l'Association du Comité des Fêtes, demande l'autorisation d'utiliser le grand local au-dessus de la chaudière de l'école pour y entreposer tout le matériel des animations.

Le Conseil Municipal est d'accord, mais souhaite avoir l'avis et l'autorisation de M. CHARBONNIER Joël, en tant que Président du SIVU Arifat St Pierre, responsable de l'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 10